

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Des véhicules en libre accès sur le territoire

Des scooters et vélos en libre-service sont progressivement installés sur le territoire depuis le mois de mars. Il est possible d'emprunter et de déposer ces véhicules dans 24 des 28 communes de la métropole.

Faciliter les déplacements des riverains sur le territoire et au sein de la métropole est l'un des engagements de l'équipe municipale. Une promesse qui répond à l'évolution des besoins des Villenavais en matière de transport, et non seulement. En effet, il s'agit aussi de proposer aux habitants des solutions de mobilité alternatives au véhicule individuel, répondant à la nécessité de se déplacer mieux et de façon plus responsable.

Vélos et scooters en libre accès

C'est dans cette optique que Villenave d'Ornon s'est associée au projet de Bordeaux Métropole pour l'implantation de véhicules en libre-service sur l'ensemble du territoire métropolitain. Elle fait ainsi partie des 24 communes concernées par cette nouvelle offre de free-floating.

Au cours des prochains mois, 65 vélos à assistance électrique et 21 scooters seront progressivement déposés dans les différents quartiers de la commune, sur une vingtaine d'emplacements dédiés (visibles sur villenedornon.fr et les applications des sociétés de location retenues). Certains scooters sont d'ailleurs déjà opérationnels. Les usagers pourront emprunter ces véhicules et les déposer sur le territoire ou dans l'une des 23 autres communes participantes, toujours sur des emplacements dédiés. Seules les trottinettes ne pourront pas être déposées à Villenave d'Ornon, les infrastructures n'étant pas adaptées à leur usage sur le territoire.

Pour les utiliser, il suffira de télécharger l'application des opérateurs retenus par Bordeaux Métropole : Pony et Bird pour les vélos, Yego et E-Dog pour les scooters. La facturation s'effectuera en ligne, via l'application, en fonction de la durée du trajet.

Une offre mieux encadrée

Les opérateurs retenus pour ce projet se sont engagés à respecter une charte dont l'objectif est de mieux encadrer ce service, afin de réguler la pratique des usagers. Parmi les points essentiels : plus de contrôles, un développement territorial plus harmonieux, la sécurisation des véhicules, un stationnement maîtrisé et des vitesses limitées. Une plateforme de contrôle et de suivi a été mise en place par la métropole afin de veiller au respect des engagements des utilisateurs et des opérateurs.

Infos pratiques : Pôle Proximité, Attractivité et Ville Durable – 05 56 75 69 30

Suivez-nous sur villenedornon.fr / Facebook @mairievillenedornon

Contact presse : Service communication - Mairie de Villenave d'Ornon
service.presse@mairie-villenedornon.fr - 05 56 75 69 39